

## DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

## Séance du 04 juin 2019

## Délibération n°23 - 2019 relative à l'acceptation d'un don

# Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L712-3 3°,

Le Conseil d'administration accepte le don du Lions Club de Soissons d'un montant de 12 000 euros au profit de l'INSERM UMR-S 1250.

### Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	15
Majorité absolue	19	Membres représentés	10
Nombre de pouvoirs	10		

## Décompte des suffrages

l	Votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstentions	0

#### Délibération adoptée

Visa du Président

Haume GELLE

Document en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 1 4 JUIN 2019

Document mis en ligne le : 14 JUIN 2019